



Poitou-Charentes

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
c.edd@laposte.net

**Coordination
Environnement et Développement Durable
Poitou-Charentes**

Avis
sur le projet de
Schéma Régional Climat Air Energie
Poitou-Charentes
mis en consultation

Février 2013



Poitou-Charentes

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
c.edd@laposte.net

Avis sur le projet de **SRCAE Poitou-Charentes** mis en consultation

Contribution de la Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes

Préambule

Composée d'associations ou de fédérations :

- de protection et de valorisation de la nature et des paysages,
- d'éducation à l'environnement vers un développement durable,
- de développement de l'agriculture durable et biologique,
- de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- de consommateurs.

La CEDD permet à une centaine d'associations regroupant plus de 10 000 adhérents, de mutualiser leurs pratiques, d'échanger et de travailler en partenariat.

La CEDD, actrice de la société civile, revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Consciente des effets pervers des approches sectorisées et cloisonnées, elle valorise la transversalité dans ses actions et auprès de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

La CEDD ne se substitue pas à ses membres et chacun d'entre eux reste responsable de la mise en œuvre des propositions validées ensemble.

Objet de l'engagement des membres de la CEDD

Face à la gravité de la situation environnementale et sociale et à l'urgence d'agir, les membres de la CEDD s'engagent pour :

- le développement équitable de tous les hommes sur une planète préservée pour les générations futures,
- la défense et la préservation de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources,
- l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté,
- la promotion de modes de production et de consommation responsables et solidaires,
- la lutte contre toutes les pauvretés.

Pour la coordination associative environnement et développement durable,
À Fontaine-le-Comte le 21 février 2013

Eugénie DEBENAIS

Les porte-parole

Michel HORTOLAN

Contribution à la consultation sur le SRCAE

Les orientations de ce schéma vont dans le bon sens mais eu égard aux moyens à mobiliser, nous nous interrogeons sur son efficacité.

Nous regrettons l'absence de priorités, l'absence d'objectifs chiffrés et l'absence d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions.

Comme dans d'autres dispositifs, il manque les outils de contrôle de la mise en œuvre de ce schéma.

Il serait bien que ce document nous parle aussi de son usage et des suites qui lui seront données. De même, rien n'est évoqué en ce qui concerne l'information des habitants et la formation des différents acteurs, objectif pourtant essentiel. De plus, nous avons perçu le document fait plutôt pour les zones urbaines et leurs habitants que pour les territoires ruraux.

Plus généralement se pose le problème de volontarisme des pouvoirs publics (Etat) pour changer eux-mêmes leur mode de fonctionnement : par exemple, qu'en est-il de la sortie progressive du pétrole et de l'efficacité énergétique dans les services de sécurité et de défense ?

Enfin, ce schéma revendique l'idée de bouquet énergétique tout en excluant le débat sur les énergies fossiles et le nucléaire.

Avis sur le Volume 1 du SRCAE : "État des lieux en région"

Chapitres concernés	Observations
<p>2.1.5.1 : Les énergies renouvelables thermiques</p>	<p>« avec 266 ktep, le bois bûche consommé par le particulier est la 1^{ère} source d'énergie renouvelable. Le chauffage au bois bûche reste chez le particulier une pratique répandue en milieu rural. Plus d'1 foyer sur 2 y a recours...surtout le long de la dorsale Sud Est traversant la région Poitou -Charentes... ».</p> <p>Nous constatons parallèlement, presque chaque jour, que la haie bocagère disparaît à vue d'œil sur ces mêmes secteurs géographiques. En 10 ans nous avons perdu la moitié du linéaire existant.</p> <p>Des expérimentations intéressantes et innovantes sont mises en places par certaines petites communes rurales. La commune s'engage, avec les agriculteurs de son territoire, dans un PGH (Plan de Gestion des Haies) dans l'objectif d'exploiter puis de vendre à terme aux administrés le bois produit.</p> <p>Toute la chaîne Carbone est valorisée : émissions de GES, bilan carbone, le procédé a des avantages. Le gain le plus remarquable porte sur la précarité énergétique auprès du particulier qui est assuré de trouver localement la ressource qui se fera de plus en plus rare et lointaine si le chauffage au bois bûche poursuit sa progression.</p> <p>Conclusion :</p> <p>Le bois bûche utilisé par le particulier est dans la haie de proximité Le bois énergie tiré de la haie de proximité est un atout majeur, grandement sous estimé par le SRCAE. Nous sommes conscients que la réglementation PAC n'incitent à conserver les haies (vu avec FS) Le bois industriel ne règlera pas le problème de la précarité énergétique du particulier.</p> <p>Le bois énergie tiré de la haie de proximité est un atout majeur qui se travaille 30 ans à l'avance. Il s'agit de planter aujourd'hui pour en tirer le bénéfice dans 30 ans tout en assurant le renouvellement de la ressource.</p> <p>Il ne faut pas simplement « veiller » à la mise en place de plans de gestion des haies » (page 83 du deuxième document) . Il faut les rendre obligatoires, ou tout au moins très accessibles et incitatif aux yeux des propriétaires de surfaces agricoles.</p>

Avis sur le Volume 2 : "Contexte, orientations et objectifs"

Chapitres concernés	Observations
<p>2.2.1 : Le bois-énergie</p>	<p>Tout d'abord, il est difficile de s'y retrouver avec les différentes unités utilisées et sans clé de correspondance.</p> <p>Ces chiffres issus des données de synthèse de l'AREC mériteraient d'être détaillés et permettraient de comprendre la première phrase du paragraphe 2.2.1 :</p> <p><i>« Le gisement régional annuellement mobilisable en forêt et haies est d'environ 2 000 000 m³ (source AREC : observatoire biomasse) soit 500 000 m³ (approximativement 85 kTep/988GWh) supplémentaire au gisement de Bois Industrie / Bois Énergie (BIBE) exploité actuellement. »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il nous semble nécessaire d'affiner ces statistiques. - Tous ces chiffres donnent un sentiment d'optimisme (surestimé ?), d'un gisement sous-exploité et qui serait sans risque d'épuisement à court ou moyen terme. <p>Le potentiel de développement des chaufferies doit être calé sur l'évolution de la ressource, ceci doit être précisé. Qu'en sera-t-il quand le sur-stock sera consommé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand on évoque la possibilité d'approvisionnement en périphérie de la région, intègre-t-on le coût global, l'impact négatif du transport (bilan carbone) et les besoins des autres régions périphériques ? - Il est indispensable de valoriser au mieux ces arbres en fonction du diamètre des brins. - En ce qui concerne le bois issu des haies, il faut éviter de parler de "<i>bois-énergie issu de l'entretien des haies</i>" mais utiliser le terme "<i>bois-énergie issu de la gestion des haies</i>". Le bois issu de l'entretien annuel ou bisannuel correspond à de la petite ramille qui ne fait pas du bois-énergie mais du paillage, du BRF, du compost... <p>De plus, si on veut que les haies produisent du bois, il faut commencer par les laisser pousser, faire des feuilles... Pour cela, il faut cesser les entretiens brutaux qui réduisent leur épaisseur à moins de 50 cm et empêchent le développement d'un houppier, créant ces murs verts qui étonnent tant les visiteurs dans notre région.</p>
<p>2.2.10 : tableau de synthèse des objectifs de développement des énergies renouvelables Poitou-Charentes à l'horizon 2020 ligne concernant le bois</p>	<p>Il nous semble important de préciser la proportion du bois dans le mix des ER et le pourcentage de l'augmentation de chaque objectif de production, ce que nous avons fait dans le schéma en annexe 1 Les mêmes chiffrages pour les énergies non-renouvelables seraient bienvenus.</p> <p>Peut-on connaître la composition du mix des énergies non renouvelables et son évolution ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour les 2 scénarios, la proportion 87% forêt, 10% haie, 3% peupleraie est-elle conservée ? Quelle part pour les déchets d'industrie ? ● Quelques chiffres nationaux pour situer le positionnement du Poitou-Charentes seraient bienvenus

	<ul style="list-style-type: none"> ● Comment sont pris en compte les besoins de l'industrie papetière et leur évolution ? Par exemple, la papeterie Saillat, ce sont 5 000 m³ de bois/jour avec une obligation d'approvisionnement de proximité. Quel impact sur l'emploi (500 salariés et sous-traitants) ? ● L'approvisionnement en déchets de l'industrie du bois est dépendante du maintien de cette activité basée sur l'importation de bois exotiques. ● Comment se positionne le SRCAE sur la plantation de TCR (Taillis à Courte Rotation), TTCR (Taillis à Très Courte Rotation) et autre miscanthus ? ● Il est difficile de voir la part assurée par le gisement supplémentaire mobilisable de 500 000 m³ de bois dans les 2 scénarios
3.1- Efficacité et maîtrise de la consommation énergétique :	<p>Parmi les objectifs quantitatifs, il n'est question que des secteurs : résidentiel-tertiaire, urbanisme et aménagement, les industries. Ne sont pas compris, l'agriculture, les transports, les déchets.</p> <p>On remarque déjà que la réduction de 20 % est inatteignable d'ici 2020 au titre de la consommation énergétique seule.</p> <p>On peut être d'accord sur les 18 % d'économie dans l'espace de temps 2020-2050, mais on peut douter de ne pouvoir atteindre les 38% entre 2008 et 2050, les outils de contrainte n'étant pas encore mis en œuvre en région.</p>
3.1.1.1 – Maîtriser les usages spécifiques de l'électricité	<p><i>Compléter :</i> Maîtriser les consommations énergétiques des ménages et des acteurs économiques au travers des usages spécifiques</p> <p>Il faudrait ainsi sensibiliser les commerces à la nécessité de ne pas laisser les portes ouvertes en période hivernale !</p> <p>Hors chauffage et production d'eau chaude sanitaire, nombre d'usages d'équipements ménagers sont devenus énergivores dans l'habitat courant.</p> <p>Une modification des comportements est indispensable, des améliorations techniques des appareils et équipements vont permettre d'atteindre les objectifs du SRCAE.</p> <p>Dans tous autres domaines d'économies de consommation électrique :</p> <p>Comment valoriser toute démarche allant dans le sens de celles tirées du scénario NegaWatt ?</p> <p>Comment convaincre le plus grand nombre de citoyens qu'il faudra distinguer parmi les besoins actuellement satisfaits, ceux qui sont d'abord vitaux, puis moins importants et les derniers, réellement non indispensables ?</p>
3.1.1.2 – Améliorer les performances de l'éclairage public :	<p>Les collectivités locales sont depuis 30 ans au fait des moindres améliorations de performances des matériels et équipements dans ce domaine. Généraliser des extinctions des éclairages publics.</p>
3.1.2 - Efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment :	<p>Des économies énergétiques et des réductions d'émission de GES sont potentiellement atteignables, voire substantielles en tous types de bâtiments, mais diversement, selon les âges de réalisation, leurs destinations et utilisations.</p>
3.1.2.1- Dans le résidentiel et tertiaire :	<p>Dans le résidentiel, les propositions d'amélioration doivent faire l'objet de mesures incitatives plus diverses et variées que dans le tertiaire où il sera fait plus souvent appel à des réalités du commerce et industrielles.</p>

<p>3.1.2.2 - Prioriser les interventions et incitations à destination des bâtiments les plus énergivores :</p>	<p>Dans les bâtiments énergivores, leurs inventaires régionaux, selon divers degrés de gravité dans l'exigence, auront à être établis très rapidement. Quelles structures (nombre et qualités) sont pressenties pour pratiquer ces inventaires ?</p>
<p>3.1.2.3- Prioriser les actions à destination des publics à revenus modestes</p>	<p>Total accord au fait de prêter des attentions très prioritaires en résidentiel pour toutes réhabilitations de parcs autant publics que privés. Les copropriétés privées sont en effet largement demanderesse, comme les résidences à loyers modérés, au titre des révisions de performances thermiques. Le même besoin d'accompagnement est souhaité lors de l'acquisition d'habitat dans l'existant ancien, urbain et rural.</p>
<p>3.1.2.4- Encourager la construction bois :</p>	<p>La filière régionale est certes reconnue dynamique. Compte tenu des qualités et performances du matériau et de ses « disponibilités » en région P.C., moyennant une gestion particulière des « gisements » dans l'espace et le temps le bois de structure est pertinent en site de rénovation, redensification, extension urbaine, la filière bois se doit d'être démultipliée d'un facteur plus important que celui évoqué dans le SRCAE.</p>
<p>3.1.2.5 - Mobiliser les acteurs immobiliers et bancaires :</p>	<p>Créer la confiance des partenaires immobiliers et bancaires pour qu'ils soient parties prenantes de mesures incitatives. Le SRCAE se devrait d'être l'outil référentiel en la matière.</p>
<p>3.1.2.6 - Renouveler les équipements de chauffages vétustes par des équipements performants</p>	<p>Dans l'existant des parcs de chaufferies collectives, comme chez les particuliers, les remplacements de machines... etc, sont des opérations régulièrement effectuées et cela déjà depuis les années 1980. Un parc de 60 000 chaudières remplacé au 5ème d'ici 2020 ne relève pas d'une vraie performance ! On pourrait assez sûrement être plus ambitieux. Heureusement, avec les progrès technologiques de ces matériels, il est assez aisé de proposer des couples « investissement - retour sur investissement » à classer comme attractifs.</p>
<p>3.1.3 - L'efficacité énergétique dans le secteur de l'urbanisme :</p>	<p>Le développement urbain de ces 25 à 30 dernières années n'a pas tenu compte d'une nécessaire économie de l'espace consommé. Nous sommes d'accord pour appuyer les objectifs que s'allouent les auteurs du SRCAE dans les cinq (5) sous-articles ci-après :</p>
<p>3.1.4 - L'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie :</p>	<p>Nous confirmons l'ouverture et les volontés, exprimées dans le SRCAE, tournées vers l'efficacité industrielle, ses potentialités à réagir pour tenir les engagements s'ils sont concertés avec réalisme.</p>
<p>3.1.5.1- Renforcer l'exemplarité publique pour un effet d'entraînement</p>	<p>Comment préserver leurs moyens ? En étant tous solidaires et économes des biens communs. Favoriser la transparence sur les coûts réels d'approvisionnement en énergie, y compris non renouvelable (ex. gaz)</p>
<p>3.1.5.2- Mobiliser de nouvelles ressources financières :</p>	<p>Accord aussi pour le paragraphe suivant Conditionner les futures aides de l'Etat au respect de critères environnementaux : limitation d'émission de GES, économie d'énergie (chauffage, transports...)</p>

<p>3.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>Nous regrettons l'absence d'objectifs chiffrés et compréhensibles et des indicateurs de suivi et d'évaluation des impacts. Malgré la présence d'aéroports dans la Région, les questions de transport aérien ne sont pas suffisamment abordées en dépit de leur impact sur les gaz à effet de serre et l'énergie.</p>
<p>3.2.4 – Une agriculture durable</p>	<p>En effet le sujet de l'agriculture est présent dans d'autres politiques; PAC, PRAD, PRSE, EAU...et son traitement dans le SRCAE doit être regardé sous tous les angles. Nous partageons aussi l'idée selon laquelle le débat sur la réalité du changement climatique relève du passé et qu'il s'agit d'engager sans tarder l'adaptation des pratiques agricoles.</p> <p><i>« Ainsi, les importants excédents de production génèrent des fluctuations de cours et de rémunération des agriculteurs incitant au recours d'importation d'aliments pour le bétail ».</i> Nous ne voyons pas le lien entre des excédents et les importations d'aliments pour le bétail.</p>
<p>3.2.4.2 – Développer les énergies renouvelables et produire de l'énergie sur l'exploitation</p>	<p>Ce chapitre nous paraît important quant à l'évolution des pratiques agricoles. En effet nous avons bien à la fois la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, et la possibilité de produire sur l'exploitation des énergies renouvelables, tout en respectant la vocation alimentaire de l'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Méthanisation : nous sommes favorables à des systèmes de méthanisation créés pour valoriser des déchets qui pourraient exister à une échelle territoriale mesurée mais suffisante (communauté de communes par exemple) mais pas à des systèmes conduisant à une production « artificielle » de végétaux spécifiquement pour alimenter ces usines de méthanisation. ● Les petites unités installées dans les fermes sont souhaitables dans la mesure où elles évitent une perte d'énergie qui ne serait pas valorisée autrement, sous réserve d'avoir des investissements publics limités.
<p>3.2.4.3 - Favoriser le stockage de carbone dans les sols</p>	<p>Développer les pratiques plus favorables au stockage du carbone dans le sol est au cœur du SRCAE, et en même temps ces pratiques maintiendront la fertilité des sols et le stockage de l'eau.</p> <p>Les arbres absorbent le carbone, le stockent dans leur partie aérienne mais aussi largement dans le sol grâce à leur système racinaire. Des études récentes montrent que l'agroforesterie représente à elle seule 90% du potentiel de fixation par l'agriculture européenne, très loin devant les autres techniques (Techniques Culturelles Simplifiées, plantes de couverture) <i>(source : Valuing the carbon sequestration potential for European agriculture Joris Aertsens, Leo De Nocker, Anne Gobin Flemish Institute for Technological Research, Unit Environmental Modeling, Boertang 200, 2400 Mol, Belgium)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut inciter le secteur agricole à s'approprier une culture de l'arbre. - Associer productions agricoles et arbres sur la même parcelle, en périphérie ou à l'intérieur, c'est augmenter sa production de biomasse. - En ce qui concerne la méthanisation, si les déjections animales étaient stockées sur une litière de copeaux puis ceux-ci compostés en aérobie avant réintégration au sol, ne serait-ce pas un moyen de stocker du carbone sans émission tout en améliorant durablement la qualité de nos sols et donc nos rendements ?

<p>3.3 – Développement des énergies renouvelables</p>	<p>Elles doivent être effectuées dans le cadre d'une démarche volontaire de diminution de nos consommations d'énergies.</p> <p>Sachant que le pétrole (gaz) et l'électricité d'origine nucléaire, principales énergies consommées en Poitou-Charentes, ne sont pas dans la démarche du schéma SRCAE ; plusieurs associations rappellent qu'elles sont pour la sortie du nucléaire et l'arrêt raisonné de toutes les centrales.</p> <p>Le développement des EnR, dans le respect de l'environnement et des ressources biomasses disponibles, est à poursuivre (scénario 2 page 51) avec les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Solaire thermique : potentiel important à développer sous forme de chauffe eau <p style="padding-left: 40px;">L'objectif 155 GWh/an devrait être plus ambitieux</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Solaire photovoltaïque : stabilisation de la réglementation et des prix de rachat, <p>La politique de développement de cette filière ne doit pas conduire à une artificialisation des sols par la création de hangars construits spécifiquement pour installer des panneaux ou par des parcs au sol s'implantant au détriment de terres agricoles ou de zones naturelles écologiquement riches.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Eolien : sortir de la législation ICPE, faire disparaître la notion de ZDE quand le SRCAE est achevé, avoir rapidement un arrêté tarifaire ● Méthanisation : production de biogaz pour de petites installations où il y a une concentration de biomasse utilisable (stations d'épuration, fermes d'élevage (pas de cultures dédiées)...)) ● Agrocarburants : arrêt des filières de premières générations recherche sur les algues et les déchets à développer (troisième génération). Utiliser les agrocarburants pour favoriser l'autonomie des exploitations. ● Recherche et développement rapide des techniques de stockage de l'électricité (ex : méthanisation ...) ● Relance de la géothermie basse température ● Promouvoir une formation initiale sur les énergies renouvelables ● <u>Soutenir fortement les démarches Enercoop et Energie partagée</u>
<p>3.3.2.1 - La filière bois énergie</p>	<p>La ressource doit être gérée avec prudence, l'usage du bois doit être optimisé au maximum (plusieurs vies avant d'être valorisé sous forme énergétique) et une meilleure connaissance de la ressource doit être mise en place (préservation de la biodiversité forestière)</p> <p>Sur le point : "<i>Encourager la plantation en zone agricole : haies, agroforesterie...</i>", deux remarques :</p> <p>"Encourager" : face aux enjeux, il faut dépasser le stade des encouragements, qui restent peu suivis d'effet. Pour les besoins en bois-énergie à l'horizon 2020, ce sont les haies anciennes qui seront productives. Or, nous constatons qu'il s'en arrache plus qu'il ne s'en replante. Nous préconisons donc une réglementation à l'image de celle la forêt pour éviter leur disparition.</p> <p>Bien que nombre de réglementations protègent la haie (Espace Boisé Classé et continuité écologique dans les documents d'urbanisme, baux</p>

	<p>ruraux...), le manque régulier d'application de la loi en cas d'infraction conduit à une poursuite de ces disparitions. Pour les plantations, le facteur limitant n'est pas tant le financement des plantations que le financement de l'animation pour les initier.</p> <p>"Veiller à la mise en place de plans de gestion de haies". Ceux qui ont été mis en place en Poitou-Charentes l'ont été au gré de dispositifs financiers temporaires et hétérogènes. Ils ont été rédigés sur la durée du financement correspondant, soit au maximum 5 ans, qui plus est sans moyens pour le suivi. Le terme "veiller" nous semble donc faible: il faut rendre obligatoires des PGH dans le cas d'une exploitation de bois-énergie commercialisée et doter de moyens des opérateurs pour leur réalisation et leur suivi dans la durée.</p> <p>Il faut tout mettre en oeuvre pour rendre aux haies leur rôle de production de bois-énergie. A côté de la plantation, de la conservation des haies anciennes, il faut aussi penser rénovation des haies dégradées (graphiose de l'orme, haies seulement buissonnantes, haies "trop entretenues"...) et régénération naturelle (cesser de broyer au sol des rejets d'arbres qui ont aussi un potentiel et qui ne).</p> <p>Toutes ces mesures permettraient de disposer de bois-énergie sans consommer de surface pour la production alimentaire, qui plus est en favorisant l'eau, la biodiversité, les paysages !</p> <p>La certification du bois-énergie nous semble aussi une voie à explorer. Certes, il existe des certifications sur la qualité de la plaquette en tant que combustible mais rien sur la qualité "environnementale" de celle-ci notamment durant la phase qui va de son lieu de récolte au silo de stockage. Il faut garantir que l'on ne prélève que l'accroissement annuel, dans le respect de l'environnement et dans le cadre d'un approvisionnement de proximité.</p> <p>Des remarques complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a presque plus de bûcherons, les formations de bûcheronnage sont abandonnées. L'exploitation mécanisée des haies peut être envisagée sur des haies "modernes" ou des haies-taillis, mais le résultat n'est pas encore probant sur nos haies de structure hétérogène, parfois avec des arbres têtards. ● Quels moyens pour l'animation et le suivi ? ● Une cohérence est de mise entre les préconisations du SRCAE et le règlement de la future PAC. . Il faut cesser de distinguer les surfaces de production et les "espaces d'intérêt écologique" où l'on cantonne les haies. ● Donner de nouveaux usages aux boisements, par exemple des saules sur les stations de lagunage ● Enfin, il faut redorer l'image de la haie auprès de la profession agricole, en lien avec tous ses intérêts, notamment agronomiques.
<p>3.4 – La prévention et réduction de la pollution atmosphérique, valant Plan régional Qualité de l’Air (PRQA)</p>	<p>Nous partageons pleinement les objectifs et les mesures proposées. Nous avons la chance d’avoir ATMO qui fait un travail remarquable de surveillance de la qualité de l’air sur la région Poitou-Charentes depuis plus de 30 ans. ATMO doit disposer de plus de moyens pour mettre en œuvre les mesures préconisées telles les inventaires des émissions tous les trois ans, et la pollution par les particules en zone rurale.</p>

	<p>Avec une superficie qui représente près de 68 % de la surface régionale, la région Poitou-Charentes présente un caractère agricole et rural.</p> <p>Sachant d'une part que les émissions issues du secteur agricole représentent plus de 50 % des particules fines, le SRCAE doit s'assurer du suivi des recommandations du Plan Particules dont l'objectif est, entre autres, la réduction de 30 % des particules fines dans l'air entre 2010 et 2015.</p> <p>Sachant, d'autre part que les exploitations produisant céréales et oléagineux et les viticulteurs sont majoritaires dans la région et que ces secteurs sont les premiers utilisateurs de produits phytosanitaires, l'espoir d'amélioration de la qualité de l'air se trouvera principalement dans la réalisation du plan Ecophyto 2018 mis en place en 2008. Or, le bilan de ce plan est décourageant puisque les ventes de ces produits ont augmenté de 2.6 % entre 2008 et 2011. Le SRCAE doit faire le lien avec le plan Ecophyto 2018. Par exemple le versement des aides publiques pourrait être conditionné au respect du SRCAE, aides de 140 millions par an financé par la redevance collectée par les Agences de l'eau, donc prélevés sur les contribuables.</p> <p>Il est nécessaire de développer le suivi des pesticides dans les cultures productivistes.</p> <p>Pourquoi le plan Ecophyto n'aboutit pas ? Qu'est-ce qui coince ? Pour l'agriculteur isolé, que pèse le discours vertueux face aux pressions de la coopérative dont il dépend pour écouler sa production ? La coopérative exige des rendements en fournissant conseils et parfois pesticides. Par ailleurs, existe le problème lancinant des conflits d'intérêts au sein des groupes d'experts qui conseillent les pouvoirs publics sur la toxicité des produits. Troisième cause mais non la moindre : les chambres d'agriculture jouent un rôle central en impulsant ou non des changements de pratiques chez leurs adhérents.</p> <p>Il faudrait que les informations sur la qualité de l'air soient relayées par la presse locale à l'égal d'un bulletin météo.</p>
<p>3.5 – Adaptation au changement climatique</p>	<p>Le changement climatique est une réalité à laquelle nul n'échappera, et tous les secteurs d'activités seront touchés. Les différentes mesures ne pourront que limiter son ampleur et par conséquent nous partageons l'intérêt de se préparer à une adaptation.</p>
<p>3.5.1.1 - Sensibiliser et informer sur les enjeux</p>	<p><i>« La compréhension des expositions aux nouveaux risques ou risques exacerbés par le changement climatique constitue un enjeu fort pour la population et les activités : le renforcement de la culture du risque, existant ou prévisible (risques naturels..), connu ou inconnu (santé..) constitue un enjeu de protection important. »</i></p> <p>La prévention est un enjeu tout aussi majeur.. Il faut permettre à chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de comprendre le changement climatique et ses impacts à l'échelle régionale mais aussi mondiale, par l'apport de connaissances, - d'adapter son attitude face à une situation en évolution - d'agir au quotidien pour limiter ses impacts et atténuer les conséquences éventuelles de ses actes <p>L'éducation à l'environnement vers un développement durable déclinent ces objectifs en développant des actions sur le territoire régional pour divers</p>

	<p>publics.</p> <p>Soutenir des actions de prévention et d'information dans la durée, vers tous les publics est une orientation essentielle qui doit se décliner en plusieurs objectifs, ajustés aux acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels de notre région.</p>
3.5.1.2 - Anticiper collectivement les risques et impacts	<p>« Le passage à une participation effective du public suppose, d'une part, que son rôle dans la mise en œuvre et le suivi des politiques soit renforcé et, d'autre part, que soient levés plusieurs freins tenant notamment à l'insuffisance de l'information et de l'éducation du public, à la disponibilité des acteurs et à la complexité des procédures qu'illustre, à l'échelon territorial notamment, la multiplication des plans et schémas. »</p> <p>Source : « <i>Améliorer la gouvernance environnementale - Constats et objectifs</i> » Feuille de route pour la Transition Écologique Sept 2012.</p> <p>Par ce rappel des orientations de l'État, force est de constater les efforts à réaliser et à porter comme objectifs, identifiés comme tels, pour une gouvernance qui permettrait de « <i>faciliter l'accès à l'information sur les risques et impacts permettant de prendre les mesures appropriées</i> ».</p> <p>Les propositions en ce sens sont l'accès facilité aux informations par des pôles locaux, relais identifiés par les citoyens avides d'information, et des personnes relais, qui vont au contact des personnes et des acteurs locaux notamment.</p>
3.5.1.3 - Poursuivre et partager la connaissance, renforcer l'observation	<p>Poursuivre les recherches en termes d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique notamment par des études sociologiques : l'émergence de comportements ou initiatives exemplaires doit permettre l'effet « boule de neige ».</p> <p>Favoriser et permettre l'innovation par l'expérimentation des citoyens dans leur territoire de vie, en lien avec les réseaux d'experts, les décideurs et acteurs locaux comme le sont les panels de citoyens par exemple.</p>
3.5.2 – Ressources en eau	<p>Nous regrettons l'absence d'un paragraphe sur les objectifs en terme de sensibilisation information éducation.</p>
3.5.2.1 - Anticiper collectivement la diminution de la disponibilité de la ressource en eau	<p>La priorité donnée à l'eau potable et aux milieux est bien identifiée dans la réglementation actuelle, et nous la partageons pleinement.</p> <p>Nous partageons pleinement les orientations suivantes qui entrent dans le « développement durable » :</p> <p>« <i>Privilégier les usages de l'eau conformément aux priorités données par la Directive Cadre sur l'Eau et la loi sur l'eau : alimentation en eau potable, préservation de la biodiversité... et adapter les prélèvements à la ressource avec une anticipation temporelle renforcée.</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Mettre en place une gestion économe de la ressource au travers d'actions multiples et complémentaires : »</i></p> <p>Ceci suppose de faire en sorte que le DCR (débit de crise) ne soit jamais atteint, et donc d'anticiper les arrêtés de restriction</p> <p>La modification des systèmes de production agricole est présente dans toutes les politiques. Mais comment la mettre en œuvre ? Nous proposons que des modèles ou des critères soient définis et des objectifs précisés : surfaces concernées en 2020 et en 2050</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les pratiques agronomiques favorisant le capacité de rétention de l'eau dans le sol et permettant de préserver et reconquérir les zones humides : en privilégiant des taux de matières organiques élevés, par la plantation de haies et l'utilisation systématiques de couverts végétaux pour limiter les effets de ruissellements et d'érosion.

- **Adapter les pratiques en fonction du contexte pédoclimatique** : développer des espèces et des variétés adaptées à la région ; privilégier une diversité des productions et l'assolement rotationnel plutôt que la monoculture irriguée
- **Promouvoir et développer les systèmes herbagers, autonomes et économes** ;
- **Soutenir les cultures de protéagineux produits localement** afin de développer un substitut au soja pour l'alimentation des élevages;
- **Réorienter la recherche publique sur des systèmes de culture économes en eau.**
- **Inciter au développement des techniques de l'agroforesterie** afin d'améliorer l'infiltration du ruissellement, de retenir l'eau grâce au système racinaire et de limiter l'évaporation du sol...

Chacun fait le constat que l'irrigation des cultures reste autorisée sur certains bassins alors que les rivières sont asséchées. Par cohérence avec les orientations précédentes nous demandons que les arrêtés-cadre soient révisés pour éviter ces aberrations.

Conditionner l'irrigation en agriculture à des usages prioritaires :

- 1- la **souveraineté alimentaire** (maraîchage, culture légumière de plein champ, arboriculture, Plantes Aromatiques et Médicinales...),
- 2- **l'autonomie de élevage** (maïs ensilage, luzerne...)
- 3- atteindre les objectifs du **plan protéique européen** (soja, féverole de printemps...).

L'usage de l'eau pour l'irrigation devrait être **conditionnée à des parcelles de 10 à 15 ha entourées de haies.**

Les retenues de substitution ne sont pas la panacée pour réduire les prélèvements d'eau dans le milieu. Ces retenues ne doivent pouvoir être mises en place **que si toutes les alternatives de minimisation de l'usage de l'eau ont été mises en œuvre en amont.**

- Elles doivent permettre **d'améliorer les niveaux des rivières** pendant la période d'étiage.
- L'estimation fine des volumes stockables en période d'excédent doit prendre en considération les **impacts cumulés de la totalité des retenues, plans d'eau et prélèvements** sur la ressource et l'environnement. Cette estimation doit être réalisée en concertation avec tous les usagers de la ressource.
- Les **impacts socio-économiques et écologiques** de l'artificialisation du milieu doivent être évalués à l'échelle de l'exploitation et du bassin versant.

Après une étude globale utilisant des critères environnementaux, sociaux et économiques, et si toutes les conditions préalables et techniques ont été respectées, les retenues de substitution qui peuvent être mobilisées pour assurer des missions d'intérêt général : incendies, abreuvement des animaux, eau potable ou pour toute cause qui n'est actuellement pas envisagée, peuvent être financées en partie par des fonds publics à condition que soient pris des engagements pour une agriculture durable.

Ces réserves pourront être mobilisées si besoin pour assurer des missions d'intérêt général : incendies, abreuvement des animaux, eau potable ou pour toute cause qui n'est actuellement pas envisagée.

L'eau stockée dans les retenues de substitution doit être accessible à tous les agriculteurs. Les agriculteurs, les acteurs de l'eau, les environnementalistes et tous les citoyens doivent être parties prenantes pour la gestion de ces ouvrages publics et la répartition de la ressource

	<p>Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement et développer de nouvelles modalités pour la sensibilisation et l'information des acteurs politiques et professionnels ainsi que des populations aux enjeux de l'eau, à sa gestion, sa qualité et sa rareté pour qu'elle puisse bénéficier durablement à chacun dans la diversité des usages qu'il en fait</p>
3.5.2.2 - Poursuivre l'acquisition de connaissances	<p>Ce travail doit se poursuivre dans la durée : mutualiser les axes de recherche et les résultats avec d'autres territoires dans un souci d'efficacité de moyens et de gain de temps.</p>
3.5.2.3 - Renforcer la protection qualitative de la ressource	<p>« <i>Restaurer, voire recréer des zones humides en leur rendant leur pouvoir de régulation hydraulique, de traitement naturel en lien avec les continuités écologiques et les trames verte et bleue.</i> »</p> <p>Le rôle des zones humides est en effet capital, ce point est donc très important.</p> <p>Mais en même temps de nombreux aménagements de cours d'eau, des drainages des terres annihilent l'effet des zones humides. Cela nous amène à demander que des actions globales sur les territoires soient conduites pour ralentir le ruissellement des eaux. Ces actions complémentaires à la recréation des zones humides réduiront les assècs et atténueront les inondations.</p> <p>Nous demandons une évaluation des impacts des drainages agricoles réalisés jusqu'à ce jour.</p> <p>Développer l'agriculture biologique, garante d'un changement de système agronomique et d'une bonne qualité de la ressource en eau.</p>
3.5.3.2 – Anticiper les impacts et adapter les pratiques et cultures agricoles	<p>Préserver la richesse et la diversité des semences existantes. Conserver les espèces patrimoniales anciennes et favoriser leur utilisation <u>ou leur réutilisation par le triage à façon</u></p>
3.5.3.3 – Anticiper les impacts, gérer et adapter la sylviculture	<p>Remplacer « <i>Dynamiser la gestion en privilégiant...</i> » par Conserver des îlots de biodiversité végétale comme témoins de l'adaptation naturelle de parcelles boisées en dehors de toute intervention humaine.</p> <p>Anticiper sur les attaques parasitaires en privilégiant la lutte biologique</p> <p>Un certain nombre d'objectifs concernant la forêt doivent aussi s'appliquer aux haies, notamment en ce qui concerne les impacts du changement climatique sur la répartition géographique des espèces et la disparition de certaines d'entre elles. Nous proposons de soutenir</p> <ul style="list-style-type: none"> – les synergies entre l'arbre de la forêt et l'arbre des champs. Ils poussent dans des conditions différentes mais ils sont complémentaires. – le développement d'une filière de production de plants d'origine locale. Elle est amorcée en Poitou-Charentes. <p>Permettre la formation des acteurs forestiers en cohérence avec l'évolution des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mener des actions pour re-développer la connaissance sur l'entretien des forêts, fédérer et sensibiliser les propriétaires forestiers. ● Soutenir la formation des acteurs pour une gestion adaptée. ● Aider à l'animation locale des acteurs, par l'élaboration d'outils pédagogiques sur les rôles et la nouvelle gestion de la forêt dans le contexte du changement climatique.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Agir pour les arbres hors-forêt. Ils poussent dans des conditions différentes de milieu et doivent aussi faire l'objet d'actions de sensibilisation et de formation, qui seront plus bénéfiques si les approches arbre isolé et hors forêt sont associées dès maintenant. <p>Développer la formation des acteurs afin de soutenir le développement d'une filière régionale de plants d'origine locale afin de préserver la richesse du patrimoine génétique des espèces ligneuses de la région</p>
3.5.3.4 – Anticiper sur les impacts pour adapter la viticulture	Sélectionner de nouveaux cépages par sélection naturelle excluant les OGM
3.5.4 – Biodiversité	<p>Il est de plus en plus urgent d'informer sur les services rendus par la biodiversité (exemple : espèces pollinisatrices essentielles à la production végétale agricole) et les impacts qu'aura le changement climatique ainsi que les coûts induits pour réparer ce que l'on n'aura pu anticiper.</p> <p>Dans ce sens, l'éducation et la formation liées à l'environnement doivent être soutenues et développées de manière adaptée dans les sphères d'acteurs qui ont un lien direct avec la biodiversité (agriculture, gestion forestière, aménagement du territoire, élus...)</p>
3.5.4.2 – Renforcer la protection des espaces naturels	<p>La phrase « créer de nouveaux milieux naturels » n'a pas de sens, il est en effet impossible de créer artificiellement un milieu dit naturel, au mieux peut-on le restaurer s'il est dégradé</p> <p>Il est important de développer des actions de préservation des milieux naturels par l'information des usagers, des riverains, des collectivités et des nombreux acteurs locaux : la sensibilisation est un enjeu majeur pour limiter les effets néfastes induits par le manque de connaissances. L'éducation à l'environnement est en ce sens une pratique de prévention à promouvoir car elle permet d'agir avec cohérence pour accompagner les mesures de protection et l'acquisition de compétences pour une gestion durable mise en place par des acteurs publics ou privés.</p> <p>A titre d'exemple, le rôle premier de la haie est écologique : accueil de la biodiversité, des auxiliaires, infiltration de l'eau, protection contre le vent, etc ; le rôle second de la haie est de produire entre autres du bois. Son exploitation doit se faire hors période de reproduction de la faune sauvage, au moyen de matériels spécialisés respectueux de la haie (ex : lamier et non pas épaveuses et autres broyeur qui font éclater branches et rameaux et créent des blessures inesthétiques, par ailleurs portes ouvertes aux infections diverses)</p>
3.5.5.1 - Adapter les caractéristiques de l'urbanisme, de l'architecture et les revêtements urbains	<p>Proposition de modification du paragraphe :</p> <p>« <i>Développer la citoyenneté autour du projet d'urbanisme, tous les publics usagers de la ville, par des campagnes d'information, d'échange et de concertation qui puissent permettre l'appropriation et l'acceptation de la politique d'aménagement par une participation renforcée afin de lever les freins culturels ;</i> »</p> <p>Proposition complémentaire :</p> <p>Soutenir les actions pilote ou expérimentales dans ce domaine pour évaluer et porter à connaissance.</p> <p><i>Faire en sorte que les collectivités montrent l'exemple dans leurs travaux d'urbanisme.</i></p>

<p>3.5.5.2 – Favoriser le développement de la nature en ville et sensibiliser les citoyens à ses enjeux</p>	<p>La nature en ville : quel peut-être le sens de la phrase « expérimenter les couloirs de vents pour envisager leur création » ?</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes autour de l'autonomie alimentaire: l'existence des jardins partagés en ville en est un exemple, par l'échange de connaissances, l'acquisition de compétences et l'émergence d'attitude durable, les citoyens bénéficient des savoirs liés au jardin, à la gestion durable de ceux-ci et aux enjeux associés.</p> <p>Faire en sorte que les collectivités montrent l'exemple dans ce domaine, par exemple en généralisant la gestion différenciée (écologique) des espaces verts.</p>
<p>3.5.5.3 – Favoriser des aménagements économes en énergie et le recours aux moyens naturels dans la gestion thermique du bâtiment</p>	<p>Dans la phrase "favoriser l'inertie thermique par le choix des matériaux" ajouter « <u>naturels</u> »</p> <p><u>Sensibiliser la population et les acteurs économiques à l'architecture commerciale de moindre impact et efficace énergétiquement.</u></p>
<p>3.5.5.4 - Sensibiliser, informer, former, éduquer</p>	<p>Les professionnels du bâtiment suivent des formations internes. Il est utile de développer les liens entre formateurs internes et formations proposées par acteurs du développement durable (institutions, associatifs...), ce qui permettra la mutualisation et la complémentarité des connaissances ainsi que celles des moyens.</p> <p>Un des axes prioritaires à développer est d'orienter ces actions de formation vers les publics les moins réceptifs.</p>
<p>3.5.6.5 - Sensibiliser, informer, former, éduquer</p>	<p>« Faire preuve de pédagogie auprès de la population et mettre en oeuvre des actions en milieu scolaire : risques induits par une augmentation de l'ensoleillement, évolution et progression des maladies... »</p> <p>Le premier public acteur de santé à sensibiliser est le public hospitalier, ainsi que tous les acteurs liés à la santé sur le territoire régional.</p> <p>Former en amont les personnes qui sont au contact des populations est une priorité (ex : Agenda 21 de l'hôpital de Niort, dont la formation des agents volontaires au développement durable).</p>
<p>3.5.7.1 - Renforcer la culture du risque et l'anticipation</p>	<p>« Sensibiliser la population à la culture du risque : besoin d'appropriation des décideurs, de sensibilisation et d'assimilation des populations, notamment des populations immigrantes de bord de mer (seniors et touristes). »</p> <p>Toute la population, et les élus en premier lieu doivent être informés des risques, et au-delà de ces risques, des moyens de les limiter à moyen et long terme. Ce sont des actions de sensibilisation et d'éducation qui permettront à ces objectifs d'être atteints. C'est le cas en Pays Marennes Oléron par exemple, où les collectivités locales travaillent en partenariat avec des associations spécialisées. Les résultats sont exemplaires et mériteraient à être connus davantage.</p>
<p>3.6.1 – Formation des acteurs du bâtiment aux économies d'énergie</p>	<p>Si la formation (initiale et continue) des acteurs du bâtiment aux économies d'énergie est en effet indispensable et prioritaire, elle devrait intégrer une approche plus large permettant à ces acteurs de maîtriser les enjeux du développement durable et de la transition écologique, ainsi que les enjeux sociétaux tels que – l'ancrage culturel « anthropocentrique » - la résistance au changement - l'éducation à l'environnement pour tous, tout au long de la vie - qui permettent de donner du sens aux changements de pratiques attendus.</p>

<p>3.6.2 – Développement d'une nouvelle citoyenneté pour un ancrage et une pérennité des évolutions de comportements</p>	<p>Une remise en cause fondamentale de notre mode de pensée ne se décrète pas, elle se construit avec les personnes et avec les groupes qu'elles constituent dans leur recherche d'un bien-être individuel et collectif.</p> <p>La relation Homme – Nature relève bien de la culture. Les hommes accordent à la nature une valeur d'usage et banalisent l'idée de sa domination par notre espèce. Ils exploitent les ressources et pensent pouvoir réparer les dégâts causés.</p> <p>Un double enjeu engage le principe de responsabilité : maîtriser le couple « exploitation » - « réparation » et s'engager dans des actions fondées sur le couple « interrelation » - « prévention ».</p> <p>C'est à l'éducation et plus particulièrement à l'éducation à l'environnement, de se saisir de ces changements conceptuels et de consolider ces évolutions culturelles. Une éducation qui se donne comme objectif d'accompagner la construction et la progression des personnes. Sans ce travail à inscrire dans le long terme, les mesures techniques et administratives prises dans le domaine de l'environnement n'auront pas d'effet dans la durée et la participation des citoyens au débat public continuera à relever de la démagogie.</p> <p>Aussi est-il indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● d'accorder une part incompressible des budgets globaux consacrés aux déclinaisons du SRCAE, aux actions d'éducation à l'environnement pour tous, tout au long de la vie destinées à faire évoluer les comportements. ● d'introduire une conditionnalité « éducative » pour les projets qui font l'objet de financements publics.
<p>3.6.3 – Sortir des sentiers battus traditionnels de la communication</p>	<p>L'information fonctionne de manière descendante. Si elle est indispensable quand l'appétit d'informations est exprimé par les habitants, elle est peu efficace concernant les changements de comportements dans sa forme traditionnelle. Elle est de plus coûteuse et s'inscrit dans un schéma dominant encourageant la passivité citoyenne.</p> <p>Aussi, il est nécessaire d'éviter tout catastrophisme ou culpabilisation qui n'incitent en aucun cas à se mobiliser ou se sentir acteur.</p> <p>Au contraire, mettre en avant des gestes simples que chacun puisse s'approprier de façon positive permet davantage l'action citoyenne.</p> <p>Si le but visé est l'implication, la sensibilisation de proximité est à valoriser. Celle-ci intégrera une communication fondée sur la mise en commun d'informations, utilisant l'expertise d'usage de la population.</p>
<p>3.6.4 – Disposer de points d'information en nombre suffisant et non dispersés</p>	<p>Il est vrai que tout le monde ne peut pas conseiller et que l'expertise impartiale et indépendante est primordiale.</p> <p>Mais les enjeux sont tels que les moyens humains mobilisés avec la création des conseillers de proximité sont et seront insuffisants.</p> <p>Aussi, serait-il nécessaire de repérer des acteurs relais qui, compte tenu de leurs cœurs de métier ou de leurs engagements bénévoles, occupent des places privilégiées pour informer le public auquel ils s'adressent et, de leur permettre de se former à la pratique de l'information impartiale et indépendante. Des conventions pourraient lier les pouvoirs publics et ces acteurs relais.</p>
<p>3.6.5 – Organiser l'exemplarité des acteurs publics et privés</p>	<p>Oui, mais cette recherche de l'exemplarité doit intégrer la participation active des personnels des acteurs publics et privés visés. Le dialogue au sein des organisations devrait s'organiser autour de démarches participatives permettant à tous et à chacun d'être contributeurs dans l'élaboration des bonnes pratiques.</p>

<p>3.6.6 – Systématiser des approches « coût global »</p>	<p>L'approche « coût global » doit également intégrer les externalités positives et négatives environnementales.</p>
<p>3.6.8 – Maintenir un effet d'entraînement régional sur l'énergie, le climat et les émissions de polluants, et garantir la concertation</p>	<p>Cette ambition n'a des chances d'être atteinte que si un dialogue social territorial est vivifié en permanence.</p> <p>Ce sont bien tous les acteurs organisés du territoire et sa population qui sont concernés pour mobiliser les connaissances nécessaires à la compréhension des potentialités locales et pour agir.</p> <p>Trois dimensions sont à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La dimension « outil de gouvernance ». <ul style="list-style-type: none"> ○ La concertation et la médiation doivent trouver leur place en complémentarité des processus plus traditionnels de prise de décision. Quel rôle donner au dialogue ? Quelles limites ? Comment le dimensionner par rapport aux enjeux locaux ? Comment éviter que des négociations entre des groupes porteurs d'intérêts divers, ne se réduisent finalement à des sortes d'arbitrages entre lobbies ? Qui est porteur de l'intérêt général et au nom de quoi ? ● La dimension « lieu de confrontation entre acteurs locaux ». <ul style="list-style-type: none"> ○ La confrontation productive de projets ou d'intérêts est également une confrontation de valeurs, de visions, de besoins et de savoirs sur le territoire. Comment prendre en compte ces besoins ? Comment qualifier ces savoirs ? Comment les faire dialoguer de façon fructueuse ? Comment rendre cette confrontation génératrice de solutions et de dynamiques nouvelles ? Quels statuts accorder aux diverses formes de savoirs ? Comment faire lorsque des groupes de populations peu organisés et peu habitués à argumenter leurs positions, leurs besoins ou leurs valeurs se trouvent devant des individus rompus à cet exercice ? Comment construire des paroles qui puissent dialoguer véritablement ? ● La dimension « espace d'ingénierie ». <ul style="list-style-type: none"> ○ Mener un dialogue fructueux suppose en effet de répondre à un certain nombre de questions de méthode : les acteurs en présence disposent-ils d'une vision partagée du territoire ? Comment doit-on bâtir un diagnostic ? Comment se mettre d'accord sur le problème initial ? Quelle est la légitimité des représentants ? Qui parle au nom des groupes inorganisés ? Comment gérer les rapports de force ? Que faire quand le dialogue est rompu ou la situation bloquée ? Le dialogue social territorial est donc un espace de mobilisation de méthodes et de savoirs. <p>Afin de mener à bien ces processus, l'animation territoriale se révèle indispensable. Animation qui doit permettre à ces trois dimensions qui se superposent, d'exister et de vivre.</p>

REMARQUES COMPLEMENTAIRES**Arbres et climat**

Dans ce document, il faut développer la fonction de régulation climatique des arbres : l'effet brise-vent au niveau de la parcelle, mais aussi au niveau d'un territoire par la rugosité qu'y introduisent les arbres et influant ainsi le déplacement des masses d'air en altitude. Les haies tempèrent les écarts de température.

Formation

Développer des modules de formation sur l'énergie, sur l'arbre et la haie dans toutes les filières des établissements d'enseignement agricole (production animale, production végétale) ainsi que dans le cadre de la formation continue des agriculteurs.

Scénarios

Peut-être serait-il intéressant de présenter les scénarios comme Afterre 2050, Négawatt et d'émettre un avis ?

CONCLUSION

Les arbres sous toutes les formes, dans la forêt, dans les haies sont indispensables dans le SRCAE, cela mérite d'être mis plus en avant tant comme énergie renouvelable, que comme pompe à carbone et régulateur climatique... : l'arbre est bien un pilier pour limiter les impacts négatifs du changement climatique.

On ne peut se contenter de vœux pieux, il faut des politiques incitatives, décider une PAC qui intègre ces critères.

Annexe 1

Schéma précisant la proportion du bois dans le mix des ER et le pourcentage de l'augmentation de chaque objectif de production :

	Situation fin 2011 en GWh/an		Objectifs de production Scénario 1 en Gwh/an en 2020			Objectifs de production Scénario 2 en Gwh/an en 2020		
		Poids dans le mix ER		Poids dans le mix ER	Augmentation par rapport à 2011		Poids dans le mix ER	Augmentation par rapport à 2011
BOIS	3641	73%	4704	40 %	+29 %	6844	45 %	+88%
Mix d'énergie non renouvelable	Peut-on connaître la proportion actuelle ?		75%			67%		
	Peut-on connaître la composition du mix des énergies non renouvelables et son évolution ? Est-ce que l'évolution de la part du nucléaire est abordé dans ce schéma ?							

Liste et coordonnées des associations membres de la Coordination Environnement et Développement Durable (mise à jour 2013)

La CEDD est membre
du Collectif Régional des Coordinations Associatives (CRCA) Poitou-Charentes

Agrobio Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre – BP 22
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 17 17
Fax : 05 49 29 17 18
agrobiopc@wanadoo.fr

Amis de la Terre Poitou

6 rue de l'Ermitage
86580 BIARD
Tél. : 05 49 58 25 55
f.chanial@wanadoo.fr

CLCV² Poitou-Charentes

31 rue Cormier
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 93 16 37
bernadette.metayer@wanadoo.fr

FR CIVAM³ Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre
79500 MELLE
Tél./Fax : 05 49 07 20 00
frcivampc@free.fr

GRAINE⁴ Poitou-Charentes

97 bis rue Cornet
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 64 42
Fax : 05 49 61 03 73
graineipc@graineipc.org

Groupe des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

2 cours du Maréchal Leclerc – BP 20124
17104 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 98 98 79
Fax : 05 49 46 95 64 83
federation17@peche17.org

Ifrée⁵

BP 14 – Forêt de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS
Tél. : 05 49 09 64 92
Fax : 05 49 09 68 95
ifree@ifree.asso.fr

Poitou-Charentes Nature

14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
pc.nature@laposte.net

Prom'Haies Poitou-Charentes

Maison de la Forêt et du Bois
Le Piolet
79190 MONTALEMBERT
Tél. : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 07 77 75
contact@promhaies.net

UFC⁶–Que Choisir Poitou-Charentes

Hôtel de la Vie Associative
12 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT
Tél. : 05 49 09 04 40
Fax : 05 49 28 10 59
poitou-charentes@ufc-quechoisir.org

² Confédération Logement Cadre de Vie

³ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

⁴ Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

⁵ Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement

⁶ Union Fédérale des Consommateurs